

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1900.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi mettant l'ancien Observatoire de Bruxelles à la disposition du Prince Albert de Belgique.

(Voir le n° 6, session extraordinaire de 1900, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, f. f. de Président-Rapporteur ; ALLARD, MESENS, BOËYÉ, DELANNOY, le Chevalier DESCAMPS et HANREZ.

MESSIEURS,

Parmi les projets de Loi dont l'honorable chef du Gouvernement a dès hier annoncé le dépôt dans la séance de ce jour, est compris celui qui est destiné à mettre à la disposition de S. A. R. le Prince Albert de Belgique les bâtiments et jardins de l'ancien Observatoire de Bruxelles, actuellement occupés par certains bureaux du Ministère de la Guerre.

Le Sénat, en écoutant le discours d'ouverture de session de son honorable Président, a chaudement applaudi la communication qui lui fut faite des fiançailles de S. A. R. le Prince Albert de Belgique avec la Duchesse Isabelle en Bavière.

Le Sénat estimera avec le Gouvernement qu'il y a lieu d'approuver ce Projet de Loi qui a pour but d'assurer au Prince sur qui repose l'avenir de notre Dynastie un hôtel appartenant à la nation. Sa Majesté le Roi, nous dit l'Exposé des motifs, a l'intention de supporter tous les frais d'appropriation et d'entretien de cet immeuble ; l'État n'aura donc aucune charge pécuniaire de ce chef.

Sur l'observation d'un membre de votre Commission, M. le Ministre des Finances a déclaré que le Projet de Loi n'engage pas l'avenir quant à l'affectation ultérieure du palais du Prince Albert.

Quant aux services du Département de la Guerre, qu'il s'agira de déplacer, votre Commission estime, Messieurs, qu'il ne sera point difficile de les pourvoir d'autres locaux.

C'est à l'unanimité, Messieurs, que votre Commission des Finances a donné son acquiescement au Projet de Loi et qu'elle invite le Sénat à lui donner également son approbation.

Le Rapporteur,
Baron BETHUNE.